



Ville de Genève

Département des affaires sociales, des écoles  
et de l'environnement

Genève, le 10 septembre 2003/sp

Le Conseiller administratif

Note aux conseillers municipaux

---

## **STATION DE POMPAGE DU PARC DE LA GRANGE**

---

C'est dans sa séance du 11 octobre 1995 que le Conseil municipal a renvoyé la proposition d'arrosage du parc de La Grange en commission des travaux. Le 10 janvier 1996, la commission des travaux a accepté à l'unanimité des 12 membres présents le projet d'arrêté de la proposition n° 43 octroyant au Conseil administratif un crédit extraordinaire de Fr. 563'500.- destiné au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange.

Ce projet d'arrêté est lié au projet d'arrêté n°1 qui ouvre au Conseil administratif un crédit extraordinaire de Fr. 15'607'040.- destiné à couvrir les frais de réalisation d'un connecteur séparatif d'eau pluviale, entre le plateau de Frontenex et le lac.

Du fait de la réalisation du collecteur, le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) s'est posé la question de l'utilisation de ces eaux pluviales, soit en réalité les eaux du lac pour l'arrosage du parc de La Grange et du parc des Eaux-Vives. Il a été alors décidé avec le Conseiller administratif de l'époque de réaliser une station de pompage afin d'arroser l'intégralité du parc La Grange, le parc des Eaux-Vives, le quai Gustave-Ador et le Jardin Anglais.

La station de pompage réalisée est dimensionnée pour arroser toutes ces surfaces. Dès 1997, le parc de La Grange a été doté en partie d'un arrosage automatique commandé par ordinateur. Cet arrosage, au fil des années, s'est étendu pour couvrir actuellement environ 85 à 90 % de la surface du parc.

Il reste environ Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.- de travaux pour terminer l'ensemble du parc de La Grange.

Cette année, le SEVE procède à la connexion avec l'arrosage automatique existant au parc de Eaux-Vives sur la pelouse, côté domaine du Plonjon. Ces prochaines années, le quai Gustave-Ador pourra être relié ainsi que l'agrandissement de l'arrosage des pelouses au parc des Eaux-Vives.

↳

## STATION DE POMPAGE DE LA RIVE DROITE

---

C'est en 1997 que la première étude de faisabilité du pompage de l'eau du lac pour l'arrosage des espaces verts pour la rive droite a été réalisée par le bureau André H. Busuioc S.A., ingénieurs conseil S.I.A. L'année suivante un deuxième rapport devait suivre ainsi que le dernier datant de 1999.

Cette étude de faisabilité montre que pour l'arrosage des parcs de la rive droite, il s'agit de créer deux stations de pompage, l'une entre le quai Wilson et le quai du Mont-Blanc, l'autre en bas du jardin de la Perle du Lac. Actuellement, la remise au goût du jour du projet est d'actualité. En effet, la nouvelle construction du complexe Sérono à Sécheron prévoit une prise d'eau à un km dans le lac, ainsi qu'un bassin tampon dans le bas du parc Barton.

Le SEVE a approché au travers du service d'aménagement urbain les mandataires de Sérono afin de connaître le tracé de cette canalisation d'eau. Il s'avère qu'il est possible, en tous cas techniquement, de se brancher sur le retour de l'eau de Sérono afin de l'utiliser pour l'arrosage des parcs.

L'avantage incontestable de ce projet est que le SEVE n'a pas besoin de faire un pompage dans le lac. Il s'agirait simplement de prendre de l'eau dans la canalisation de retour citée plus haut et de la surpresser afin de l'envoyer dans les canalisations d'arrosage. Le dossier est actuellement de nouveau à l'étude avec le service de l'énergie et le SEVE.

Il faut encore préciser que le montant estimé des travaux se monte au niveau actuel des études, à environ Fr. 1'500'000.-.

Manuel TORNARE